



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 18517

Texte de la question

M. Yves Coussain attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur le projet de directive concernant la responsabilité environnementale. Il semble en effet qu'en l'état actuel, ce projet exclut de son champ les contaminations par des pollens OGM. Il souhaiterait connaître son point de vue sur cette future directive.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a pris connaissance avec intérêt de la question relative à la définition de la responsabilité des acteurs en matière d'organismes génétiquement modifiés. Le projet de directive européenne sur la responsabilité environnementale a pour objet de définir la structure du futur système communautaire de responsabilité environnementale, qui vise à mettre en oeuvre le principe du pollueur-payeur. Il devrait couvrir les dommages environnementaux : qualité des eaux, pollution des sols et biodiversité, au sens des habitats et espèces naturels protégés. La question du régime de responsabilité économique en cas de contamination des cultures et denrées par des OGM a été soulevée au Conseil agricole du 20 février 2003. Une réflexion est donc conduite au niveau communautaire en vue d'établir des lignes directrices permettant la coexistence des agricultures conventionnelle, biologique et de l'agriculture ayant recours aux OGM. Il est essentiel de préserver le libre choix des agriculteurs à mettre en oeuvre le mode de production qu'ils ont choisi. Dès lors, le rôle de la puissance publique est de veiller, d'une part, à ce que les agriculteurs désireux de recourir aux avancées technologiques permises par les OGM puissent y avoir accès en toute sécurité et, d'autre part, à ce que ceux qui restent attachés à des modes de production plus traditionnels ne subissent aucun préjudice économique. Des propositions seront faites prochainement par les services du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales en vue de répondre à cette problématique.

Données clés

Auteur : [M. Yves Coussain](#)

Circonscription : Cantal (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18517

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3758

Réponse publiée le : 29 septembre 2003, page 7451